

Histoire de la civilisation moderne

M. Emanuel LE ROY LADURIE, professeur

Les premières séances du cours, consacré à l'histoire urbaine de la France pendant l'âge moderne, ont concerné une monographie citadine, insérée dans l'époque de la Renaissance.

La ville artisanale de Romans est en effet située au Sud-Est de Lyon, dans l'ancienne province française du Dauphiné : cette localité comptait près de 8 000 habitants au xvi^e siècle ; elle était chaque année, en février, le siège d'un carnaval vivant et coloré. En 1580, cette fête d'hiver, dont le déroulement fut plus brillant encore que d'habitude dégénéra sur la fin en embuscade sanglante, au cours de laquelle les chefs des Notables tuèrent ou firent prisonniers les leaders du parti des artisans. Ce mélange de réjouissance publique et de violence explosa comme un feu d'artifice dans la France agitée des guerres de religion. Au fil des récits de l'époque, qui racontent pour nous cet épisode, on croit assister à une tragédie shakespearienne, inventée dans la rue par des acteurs issus du peuple, et qui se sont fait la tête de l'emploi. L'événement est porteur d'une charge puissante d'histoire culturelle et sociale. En quoi pourtant peut-il intéresser un auditeur qui n'est pas nécessairement Français méridional ?

Prendre toute la mesure de cet épisode, c'est rappeler d'abord qu'il se situe à la jointure des deux phases essentielles des guerres de religion. Ces guerres opposent sauvagement les uns aux autres Protestants et Catholiques, en France et dans de vastes régions de l'Occident pendant la seconde moitié du xvi^e siècle.

Dans le royaume de France, à partir de 1560, les huguenots ont dominé le terrain. Puis survient en 1572 le massacre de la Saint-Barthélemy, au cours duquel les cadres hérétiques sont décimés. Le parti protestant, meurtri et intimidé va désormais connaître après 1572 un déclin décisif... Au delà de 1580, un grand parti catholique, la *Ligue* avec un grand L, dorénavant se développe : elle fait re-surger des profondeurs de la sensibilité populaire, le fondamentalisme « papiste » dont on s'imaginait faussement que les Luthériens et Calvinistes l'avaient blessé à mort. Ce fondamentalisme res-

suscite de façon triomphale, et sous des formes archaïques, fanatiques. Le formidable parti catholique qui portera ainsi le nom de Ligue ne sera que nominalement dirigé par de grands seigneurs, les Guise ; il se donnera en fait une organisation solide, truffée de moines ardents et prédicateurs. On sera en présence d'un véritable *appareil* au sens moderne du terme, appareil non pas libéral certes mais démocratique, prérévolutionnaire, manipulateur des masses, totalitaire même... Les événements qui viennent tout juste de se dérouler en Iran (1979), ont mis en scène, eux aussi, un immense mouvement de masse, sous les auspices des *mollahs*, et sous la direction suprême d'un médiéval Ayatollah. Peut-être comprenons-nous mieux aujourd'hui, à la lumière de ces processus tout récents comment a pu se forger dans la France des années 1580, il y a quatre siècles, une extraordinaire alliance entre passéisme théologico-catholique, et militantisme révolutionnaire...

Le Carnaval de Romans (1580) précède immédiatement ces développements ; il se situe, je le répète, à la charnière de la phase huguenote (1560-1572) et de la phase papiste (après 1580), dans la sanglante chronologie des guerres de religion. Déjà la vague protestante a inauguré son reflux ; bientôt la tempête archéo-catholique va submerger le royaume. Nous sommes en 1580, dans l'œil du cyclone, au sein de cette fausse période de calme qui sépare deux tourmentes également dévastatrices, animée, la première, par l'esprit de Calvin, la seconde par le souffle de Loyola. Dans cet entredeux, les « ligues » populaires (avec un *l* minuscule...) qui animent la révolte dauphinoise, à la veille et aux alentours de ce Carnaval ne sont pas (sauf cas particulier), animées par des catholiques dévôts, ni par des moines. Elles regroupent simplement des artisans, des paysans, des bourgeois qui se consacrent les uns les autres à la défense de leur intérêt professionnel ou catégoriel, et qui mettent, quand ils le jugent bon, les armes à la main.

Ce Carnaval correspond en effet, en premier lieu, au spasme suprême d'une vaste révolte régionale. Il s'agit, notamment, d'une rébellion contre l'Etat et contre l'impôt. Rébellion « antifiscale » comme on en comptera des dizaines dans l'Occident des XVI^e et XVII^e siècles, en France surtout, en Espagne aussi, voire en Angleterre. Pendant longtemps, les beaux esprits de l'élite ont jugé que ces révoltes, taxées péjorativement de *poujadisme*, exprimaient basement les impulsions sauvages d'une paysannerie primitive. Mais le développement d'un mouvement anti-taxes dans l'une des sociétés les plus modernes du monde, celle de Californie, à propos de la proposition 13, indique qu'on est là en présence d'une forme de lutte qui est aujourd'hui et qui pouvait être autrefois fort sophistiquée. Il s'agit en l'occurrence pour les contestataires, de se défendre contre la prolifération dangereuse d'un appareil bureaucratique qui si on le laissait faire, à force de percevoir toujours plus d'impôts, grandirait en progression continue, selon les règles

de la loi de Parkinson. Dans le Dauphiné de 1580, le combat antifiscal rejoint aussi la lutte antinoble : les aristocrates de l'époque, en effet, sont exempts d'impôts du fait de leur « sang bleu ». De quoi susciter la fureur égalitaire des roturiers, paysans, bourgeois, etc., qui les uns et les autres détestent l'impôt, mais qui haïssent davantage encore l'injustice fiscale. On voit sourdre là des frustrations anti-nobiliaires : elles feront de nouveau surface, mais parées désormais de la pensée égalitaire de Jean-Jacques Rousseau, à la veille de la Révolution française.

La révolte dauphinoise de 1580, pourtant, s'enracine aussi dans le passé lointain des luttes antiseigneuriales du Moyen Age. Celles-ci reprendront du reste une incontestable actualité pendant l'ultime décennie du XVIII^e siècle. Les paysans du Dauphiné, soulevés dès 1579 attaquent et détruisent tel ou tel château, tout comme le faisaient déjà les *Jacques* de la Jacquerie de 1358... Comme le feront aussi les Epouvantés-épouvanteurs de la grande peur du printemps de 1789.

C'est au cœur même de la ville de Romans que se noue l'essentiel du drame : le conflit, au plan local, oppose les artisans, regroupés derrière les confréries de leurs saints patrons, aux Notables que dirige le juge Guérin, puissant « patron », lui, de la machine politique locale. Survient en février 1580, très normalement, le Carnaval en ses dates prévues... qui va transfigurer tout cela. Cette fête d'hiver, était-ce jadis le temps où les païens (et plus tard, à leur imitation, le peuple chrétien), enterraient joyeusement leur vie de païens, en une Saturnale échevelée ? ils agissaient de la sorte avant de plonger dans l'ascèse catéchuménale du Carême ; celle-ci à son tour les préparait au baptême et à la naissance ou renaissance spirituelle, elle-même typique de la fête de Pâques. Les gros péchés païens de Carnaval, qu'il faudra éliminer au moment du jugement et de la condamnation à mort du mannequin de Mardi gras, sont *aussi* les péchés sociaux, sur lesquels malheureusement, le consensus global n'existe pas. Autant dire que cette élimination des fautes mutuelles implique de part et d'autre une lutte des classes : contre l'esprit de lucre des patriciens, d'un côté ; contre l'esprit de révolte des plébéiens, de l'autre. Sur les deux versants de la barricade, chaque parti entre violemment dans la danse, et fait assaut d'amplification théâtrale, afin de mieux défier le groupe d'en face, au moyen de gestes rituels, jusqu'au massacre final. Événement étroitement localisé, le Carnaval de Romans équivaut pourtant à un coup de sonde en grande profondeur dans les stratifications géologiques d'une culture datée. Il informe sur une ville et sur une province. Il témoigne aussi, plus généralement, sur les dramaturgies urbaines de la Renaissance, à l'heure des grands combats de la Réformation ; à l'heure aussi des premiers efforts du Baroque, dans l'esprit de la Contre-réforme catholique.

La publication d'un livre par l'auteur de ce compte rendu d'enseignement (ouvrage intitulé *Le Carnaval de Romans*), a permis aux auditeurs qui le souhaitaient (par delà ces premières semaines de cours, suivies justement d'une publication) de prendre connaissance d'un dossier largement fourni de références. La suite du cours a porté davantage sur l'histoire urbaine du XVIII^e siècle ; le séminaire a été consacré pour moitié à des exposés d'histoire urbaine, pour moitié aussi à des réflexions sur la culture populaire méridionale de la France aux XVIII^e et XIX^e siècles. On en trouvera un échantillon dans l'*Annexe* ci-après.

E. L.R.L.

PUBLICATIONS

Le Professeur a publié *Le Carnaval de Romans*, éd. Gallimard, 1979, 430 pages.

ANNEXE

Sur un conte languedocien

La publication toute récente par Daniel FABRE des *Récits et Contes populaires du Languedoc*, permet de faire une constatation fort intéressante, quant à l'histoire de la littérature occitane. D. FABRE a en effet re-publié dans cet ouvrage le conte rural et narbonnais qui est intitulé *Jean-de-Trop ou le Filleul de la Mort* ; il fut recueilli et édité pour la première fois par L. Lambert, en occitan et en français, dans la *Revue des Langues Romanes* en 1885.

Existent en France méridionale ou septentrionale, et dans l'Europe entière, enfin plus largement dans toute la chrétienté (et accessoirement dans les mondes juif et turc) de très nombreuses versions de ce conte, *le Filleul de la Mort* ; il a pris son origine, semble-t-il, dans les pays germaniques à la fin du Moyen Age ; il est largement attesté dès le XVI^e siècle ; il porte dans la classification internationale des contes, due à Aarne-Thompson le numéro 332 (Titre : *la mort-parrain*, autre façon de dire *le filleul de la mort*).

Or, une comparaison terme à terme de la version spécifique et narbonnaise de *Jean-de-Trop* avec le célèbre roman languedocien, plus précisément

gardois, de l'abbé Jean-Baptiste-Gaston FABRE, *Jean-l'ont-pris* (écrit vers 1755-1765), ouvrage unanimement considéré par les spécialistes comme le plus grand roman de la littérature occitane, paraît bien indiquer que *Jean-l'ont-pris* et *Jean-de-Trop* dérivent d'une source folklorique commune, autrement dit d'une version, précisément individualisée, du conte « Aarne Thompson n° 332 » ; elle circulait en Languedoc pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Aujourd'hui perdue, cette version *hic et nunc* a inspiré à l'abbé FABRE son récit *Jean-l'ont-pris* ; et indépendamment de cela, elle a donné pendant le siècle suivant, par transmission orale au fil des générations, le conte *Jean-de-Trop* qui sera recueilli par un folkloriste aux années 1880. Non sans différences, bien sûr, entre les deux textes ainsi obtenus. La mise à jour de cette parenté textuelle est importante, du moins dans le cadre particulier de la culture occitane ; jusqu'à ce jour, en effet, *Jean-l'ont-pris* était considéré purement et simplement comme une description romancée certes, mais « réaliste » et burlesque, de la vie du village languedocien au XVIII^e siècle. Cette considération n'était pas forcément fautive, mais il apparaît qu'elle est incomplète.

A titre d'éclairage, je donne ci-dessous un schéma comparatif des deux récits *Jean-de-Trop* (« JDT ») et *Jean-l'ont-pris* (« JLP »).

Je compte publier une étude détaillée à ce propos ; elle sera précédée, par les soins éclairés de l'occitanologue Philippe Gardy, d'une édition définitive, avec traduction française, des deux versions occitanes de *Jean-l'ont-pris*, telles qu'elles furent originellement rédigées par l'abbé FABRE.

TABLEAU 1

A = analyse du récit
Jean-de-Trop (= JDT)

B = analyse du récit
Jean-l'ont-pris (= JLP)

A 1. mariage de pauvres	B 1. néant
A 2. ces pauvres, déjà parents de 5 enfants, conçoivent encore 1 enfant	B 2. Truquette et Margot, pauvres, conçoivent un enfant
A 3. naissance de ce bébé Jean de Trop et recherche d'un parrain	B 3. néant
A 4. des ânes rapportent les provisions pour les festivités.	B 4. des ânes rapportent les provisions pour les festivités
A 5. néant	B 5. mariage de pauvres
A 6. banquet longtemps après le mariage et juste avant le baptême	B 6. banquet après le mariage et peu avant le baptême
A 7. néant	B 7. naissance du bébé Jean-l'ont-pris
A 8. à l'heure du départ pour l'église, la mort, devenue marraine, descend nue de sa voiture en face de la maison de JDT	B 8. à l'heure de la sortie du premier dimanche, la grand-mère descend en chemise de son appartement en face de la maison de JLP
A 9. elle fait du scandale avec les voisins	B 9. elle fait du scandale avec les voisins
A10. elle annonce sérieusement la fortune pour le jeune couple	B10. elle annonce plaisamment la fortune pour le jeune couple
A11. après un intervalle, elle contribue à promulguer des injonctions de prospérité à l'intention du jeune couple	B11. après un intervalle, elle promulgue des injonctions de prospérité, à l'intention du jeune couple
A12. le jeune couple des parents de JDT connaît la prospérité, globalement définie	B12. le jeune couple des parents de JLP connaît la prospérité précisément définie
A13. les parents de JDT disparaissent discrètement du récit	B13. les parents de JLP disparaissent spectaculairement du récit
A14. la mort se fait pédagogue de JDT	B14. la grand-mère se fait pédagogue de JLP
A15. JDT accepte la pédagogie de la mort.	B15. JLP refuse la pédagogie de la grand-mère
A16. JDT, grâce aux dons de la mort, épouse la fille du roi	B16. JLP trompe la grand-mère et obtient d'elle un trésor
A17. JDT trompe la mort, et obtient d'elle des concessions qui prolongeront son mariage avec la fille du roi	B17. JLP grâce à ce trésor pourra épouser la fille du riche paysan qu'il a récemment engrossée

BIBLIOGRAPHIE

— *Le filleul de la mort* (publié par L. Lambert dans *Revue des langues romanes*, tome XXVII, 1885, p. 156-159).

— Abbé Jean-Baptiste CASTOR FABRE, *Jean-l'ont-pris* (édité à Paris par J. Troubat, 1887 ; à Nîmes par M. Coulon, en 1928 ; à Montpellier, en 1949, par M. Barral ; et par Y. Rouquette, éditions *Lo libre occitan*, 1967).

— D. FABRE, *Récits et contes populaires du Languedoc* (vol. 3, p. 35 sp., Paris, Gallimard, 1978).

— A. AARNE et S. THOMPSON, *The types of the folktale, Folklore fellows Communications*, Helsinki, 1961 (au conte n° 332).